

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'Administrateurs :

- en exercice13
- présents.....11
- absents02
- votants12
- procurations01

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission en

Préfecture le : **01 DEC. 2023**

et de sa publication le :

Le Président,
Roland DAVIET.

01 DEC. 2023

Le 27 novembre 2023 à 17h30, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'EPAGNY METZ-TESSY, dûment convoqué le 20 novembre 2023 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Président.

PRESENTS : Roland DAVIET, Laurence BACINO, Marie-Thérèse BOUKOUYA, Gérard CAVALLI, Martine COUTAZ, Juliette LAZZERINI, Corinne MASSE, Alain BILLAULT, Christiane GEOFFROY, Jean-Paul SADOUX, Stéphanie VEREL

ABSENTS : Catherine BRISFER, Michèle RIZZANTE
Michèle RIZZANTE a donné procuration à Laurence BACINO

M. Jean-Paul SADOUX a été désigné secrétaire de séance.

- O B J E T -

2023/14 Convention de partenariat avec la mutuelle JUST pour la mise en place d'une mutuelle communale

Le renoncement aux soins et l'absence de recours aux droits sont des problématiques nationales en augmentation en raison du contexte d'inflation actuel.

Face à ce constat, le CCAS d'Epagny Metz-Tessy souhaite soutenir les habitants de la commune en permettant à ceux qui le souhaitent, un accès facilité à une complémentaire santé de qualité à un tarif accessible.

Pour ce faire, il a décidé de conclure un partenariat avec un organisme de prévoyance qui répond à un double objectif : la justice sociale et l'accès aux soins pour tous.

Après avoir comparé les tarifs pratiqués par plusieurs organismes, le CCAS a sélectionné la mutuelle JUST. Organisme affilié à la fédération nationale indépendante des mutuelles, la mutuelle JUST n'est pas liée à un courtier, propose des tarifs intéressants et dispose d'une expérience auprès de plus de 600 communes en France.

Le partenariat entre le CCAS et la mutuelle JUST sera formalisé dans le cadre d'une convention conclue pour un an, renouvelable par tacite reconduction dont les conditions sont précisées dans la convention ci-jointe.

Les engagements respectifs des parties sont les suivants :

Le CCAS s'engage à mettre à la disposition de la mutuelle JUST, durant toute la durée du partenariat, un local afin de lui permettre d'organiser des permanences. Cette mise à disposition s'effectuera à titre gratuit.

Il sera également un relais d'information et communiquera auprès des habitants sur tout support à sa convenance. Il est à noter que toute communication faite par l'une ou l'autre des parties fera l'objet d'une relecture de chaque côté.

La mutuelle JUST s'engage à respecter « l'ambition sociale » et l'éthique du projet. Elle s'engage, dès lors, à être un partenaire du projet global et pas uniquement un prestataire ; à présenter annuellement les résultats quantitatifs et qualitatifs au CCAS et à participer à l'évaluation et à la fourniture des données nécessaires à l'étude des contrats souscrits, sous couvert de l'anonymat ; à étudier les capacités financières du souscripteur et à l'orienter le cas échéant vers le CCAS. Elle s'engage à travailler en étroite collaboration ; à tenir des permanences au sein du local mis à disposition par le CCAS sur toute la durée de la présente convention.

La mutuelle veillera à honorer les rendez-vous pris par les habitants pour la souscription, l'exécution et le suivi de leur contrat de complémentaire santé ;

Après avoir entendu cet exposé, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, décident :

D'APPROUVER le principe d'un partenariat entre le CCAS et une mutuelle dans le but de faciliter l'accès aux habitants qui le souhaitent à une complémentaire santé de qualité, à un tarif accessible,

D'APPROUVER le choix de la mutuelle Just comme organisme de mutuelle communale pour la commune d'Épagny Metz-Tessy,

D'APPROUVER les termes de la convention de partenariat liant le CCAS à cet organisme.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

A blue ink signature of Roland DAVIET, written over a circular official stamp of the CCAS of Épagny Metz-Tessy. The stamp features a central emblem and the text 'CCAS ÉPAGNY METZ-TESSY' around the perimeter.

Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of Jean-Paul SADOUX, written in a cursive style.

Jean-Paul SADOUX